

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 décembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement, une enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la mise en oeuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles, sur la commune de Hyères.

Ce projet est porté par la métropole de Toulon Provence Méditerranée (MTPM), située 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **31 janvier 2022 au 2 mars 2022** :

Mairie de Hyères (siège de l'enquête) 12 avenue Joseph Clotis - 83400 HYERES	
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00	
Mairie annexe de Giens 2 place du Belvédère - 83400 GIENS	Mairie annexe de Porquerolles 83400 - ÎLE DE PORQUEROLLES
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	le lundi, mercredi et vendredi, de 14h00 à 16h45 le mardi et jeudi, de 14h00 à 17h30

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Hyères - 12 avenue Joseph Clotis - 83400 Hyères, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard GRIMAL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Hyères (siège de l'enquête)
lundi 31 janvier 2022	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
jeudi 17 février 2022	14h00 à 17h00
mercredi 2 mars 2022	09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Permanence	Mairie annexe de Giens
vendredi 25 février 2022	08h30 à 12h00

Permanence	Mairie annexe de Porquerolles
mercredi 9 février 2022	08h30 à 12h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, la métropole de Toulon Provence Méditerranée (MTPM) - 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon CEDEX. Les responsables du projet sont Mme Caroline BONNARD et M. Sébastien MARRO (courriels : cbonnard@metropoletpm.fr et smarro@metropoletpm.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Hyères, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser les demandes d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la mise en oeuvre d'une conduite sous-marine d'alimentation en eau potable entre la presqu'île de Giens et l'île de Porquerolles, sur la commune de Hyères est le préfet du Var, par voie d'arrêté.